



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier consolidé

Projet de loi 4771

Projet de loi relatif à l'extension et à la modernisation du Centre de conférences à Luxembourg

Date de dépôt : 16-02-2001

Date de l'avis du Conseil d'État : 13-03-2001

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
16-02-2001	Déposé	4771/00	<u>3</u>
13-03-2001	Avis du Conseil d'Etat (13.3.2001)	4771/01	<u>32</u>
14-05-2001	Rapport de commission(s) : Commission des Travaux publics Rapporteur(s) : Monsieur Willy Bourg	4771/02	<u>35</u>
05-07-2001	Dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'Etat (05-07-2001) Evacué par dispense du second vote (05-07-2001)	4771/03	<u>40</u>
31-12-2001	Publié au Mémorial A n°91 en page 1857	4648,4736,4771,4772,4782	<u>43</u>

4771/00

N° 4771

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2000-2001

PROJET DE LOI

relatif à l'extension et à la modernisation du
Centre de conférences à Luxembourg

* * *

*(Dépôt: le 16.2.2001)***SOMMAIRE:**

	<i>page</i>
1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (8.2.2001).....	1
2) Texte du projet de loi.....	2
3) Exposé des motifs.....	2
4) Plans.....	13

*

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre des Travaux Publics et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique.– Notre Ministre des Travaux Publics est autorisée à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi relatif à l'extension et à la modernisation du Centre de conférences à Luxembourg-Kirchberg.

Palais de Luxembourg, le 8 février 2001

La Ministre des Travaux Publics,
Erna HENNICOT-SCHOEPGES

HENRI

*

TEXTE DU PROJET DE LOI

Art. 1er.– Le Gouvernement est autorisé à procéder à l’extension et à la modernisation du Centre de conférences de Luxembourg-Kirchberg.

Art. 2.– Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser la somme de 6.500.000.000.– francs (161.130.791 euros), sans préjudice de l’incidence des hausses légales pouvant intervenir jusqu’à l’achèvement des travaux.

Les dépenses sont imputables à charge des crédits du Fonds d’investissements publics administratifs.

*

EXPOSE DES MOTIFS

A. PARTIE ADMINISTRATIVE

L’extension et la modernisation du Centre de conférences du Kirchberg revêtent une importance cruciale pour la vocation européenne du Luxembourg. Il s’agit de mettre en place au Kirchberg l’infrastructure nécessaire pour assurer dans les meilleures conditions possibles l’accueil des sessions du Conseil dans une Union Européenne élargie.

La tenue des sessions du Conseil des Ministres à Luxembourg pendant les mois d’avril, de juin et d’octobre date de l’entrée en vigueur du traité dit de fusion instituant un Conseil et une Commission uniques des Communautés européennes. Pour compenser au Luxembourg, lieu de travail de la CECA depuis 1952, le départ des institutions de celle-ci, les gouvernements des Etats membres adoptèrent le 8 avril 1965, sur base de l’article 37 du traité de fusion, une Décision relative à l’installation provisoire de certaines institutions et de certains services des Communautés à Luxembourg. L’article 2 de cette décision stipule que les sessions du Conseil des Ministres se tiendront à Luxembourg pendant les mois d’avril, de juin et d’octobre. La décision de 1965 a été confirmée par la décision d’Edimbourg de 1992 sur la fixation définitive des sièges de l’Union européenne avant d’être reprise et consolidée dans un protocole annexé au traité d’Amsterdam.

La tenue des sessions du Conseil à Luxembourg renforce le statut européen et le prestige du Grand-Duché. Elle entraîne aussi des retombées économiques positives pour le pays. C’est pour ces raisons que les gouvernements successifs ont toujours insisté avec la plus grande fermeté sur le respect des dispositions de la décision de 1965. Naturellement, la politique du siège impose aux autorités grand-ducales un certain nombre d’obligations. Ainsi faut-il veiller constamment à ce que les conditions d’accueil et l’infrastructure du Kirchberg soient adaptées à un déroulement optimal des réunions du Conseil à Luxembourg. Le présent projet s’inscrit dans cette optique.

Avec les élargissements successifs, l’UE est passée de 6 membres fondateurs à 15 Etats membres aujourd’hui. Elle s’appête à présent à accueillir dans les années à venir une douzaine de membres supplémentaires. A plus long terme, une Union de plus de 30 membres se profile à l’horizon. Il importe de poser dès à présent les jalons nécessaires pour adapter l’infrastructure du Centre de conférences aux besoins du futur. Le présent projet de loi doit être placé dans ce contexte. Il n’est pas possible à ce stade de prédire avec précision les dates exactes et le nombre des futures adhésions. Toutefois, l’Union Européenne a exprimé la volonté politique d’être prête à procéder aux premiers élargissements à partir de 2003. Il est dès lors urgent d’engager les travaux d’extension et de modernisation du Centre de conférences dans les meilleurs délais. Il serait inconcevable de devoir renoncer ne serait-ce que temporairement à la tenue à Luxembourg des sessions du Conseil en raison d’une infrastructure insuffisante ou inadaptée. Une telle éventualité porterait un coup sérieux au prestige du pays et risquerait d’affaiblir la position du Luxembourg en terme de siège qui, malgré les assurances juridiques répétées, est de temps à autre contestée.

Par ailleurs la prochaine présidence luxembourgeoise de l’Union Européenne viendra au premier semestre 2005. Il est indispensable qu’à cette occasion le Centre de conférences soit pleinement opérationnel.

Le projet de loi relatif à l’extension et à la modernisation du Centre de conférences permettra au Luxembourg de préparer l’avenir et d’honorer sa vocation naturelle en tant qu’un des sièges de l’Union Européenne. Il vise à mettre à la disposition du Conseil le nombre de salles de réunion, de salles

d'écoute, de bureaux des délégations, de salles de restauration requis. Les plans soumis ici partent notamment de l'hypothèse de base qu'il faut prévoir une salle pouvant accueillir jusqu'à 28 délégations, en assurant à chaque délégation trois places dans la première rangée. Ils se fondent aussi sur l'hypothèse d'une interprétation simultanée dans toutes les langues officielles de l'UE et du nombre requis de cabines d'interprétation.

Certains observateurs estiment que le grand nombre de délégations devrait aboutir à un choix politique visant à limiter le nombre de langues parlées en réunion et le nombre de représentants par pays en première rangée. Il convient de souligner dans ce contexte que les salles de réunion que le Luxembourg est appelé à mettre à disposition ne sauraient imposer par des contraintes architecturales ce choix éminemment politique du nombre de sièges au premier rang et des langues parlées. Pour atténuer les inconvénients d'une salle de la taille requise, le projet attache un soin particulier à l'agencement intérieur de la salle, à son équipement audiovisuel et aux conditions de lumière et d'acoustique.

*

B. PARTIE TECHNIQUE

1. La situation existante

Le Centre de conférences actuel a été construit en plusieurs étapes successives à partir du début des années 60 et comporte

- le Centre de conférences proprement dit comportant pour l'essentiel un grand hall de réception, 5 salles de réunion avec traduction simultanée, un restaurant et un bar,
- les annexes est et nord-est comportant les bureaux des délégations nationales et de la présidence, des bureaux et salles pour la presse,
- l'hémicycle avec ses dépendances et bureaux.

Le bâtiment Alcide-de Gasperi ou bâtiment Tour hébergeant le secrétariat du Parlement Européen est directement adjacent au Centre de conférences pour finalement en faire partie intégrante.

Le Centre de conférences actuel comprend trois éléments fonctionnels différents directement liés à sa vocation communautaire à savoir les salles de réunion, les bureaux des délégations et les infrastructures réservées à la presse. Sa capacité est arrivée actuellement à ses limites et ne permettra plus d'absorber les futures adhésions de la Communauté. En effet on distingue actuellement 5 salles de conférences:

- deux salles (C et E), pouvant accueillir chacune 60 participants en 1ère rangée et disposant de 13 cabines d'interprétation et d'une régie;
- une salle (D) pouvant accueillir 54 personnes en 1ère rangée et disposant de 13 cabines d'interprétation et d'une régie, organisées sur 2 niveaux;
- deux petites salles (A et B) réparties entre le rez-de-chaussée et le 1er étage.

Les bureaux des délégations nationales sont répartis du niveau -1 au niveau +3 dans l'annexe nord-est. Chaque délégation dispose d'une superficie de bureaux de l'ordre de 100 à 150 m² suivant la taille du pays. Chaque entité est composée d'un bureau destiné au ministre, d'un local secrétariat avec deux postes de travail et d'une salle de réunion pouvant accueillir 20 à 30 personnes.

A ces bureaux, dont la capacité se limite aux 15 Etats membres actuels, s'ajoutent ceux destinés à la Commission et à la Présidence.

Dans la perspective de l'élargissement à de nouveaux Etats membres, l'actuel bâtiment des délégations ne permettrait plus d'assurer cette demande en surfaces de bureaux supplémentaires.

Les infrastructures réservées à la presse comportent actuellement une grande salle de travail pour journalistes d'une capacité de 380 places équipées en moyens de communication modernes, d'une salle de transmission spécifique pour les agences de presse (Reuters, AFP etc.), de 18 salles destinées aux montages télévisés complétées de salles techniques, d'un local radio, du bureau du porte-parole de la presse pour le Conseil.

Lors d'un sommet européen, il peut y avoir 3.500 journalistes; l'hémicycle est alors utilisé pour les briefings.

Le Centre de conférences dispose par ailleurs de 5 restaurants répartis dans les différentes parties du complexe à savoir:

- le Salon bleu situé au niveau –1, est destiné aux chefs de délégation lors des déjeuners de travail. Sa capacité actuelle est insuffisante;
- le Salon havane, situé au niveau rez-de-chaussée, peut accueillir 35 convives et dispose de 3 cabines d'interprétation pour les déjeuners des chefs d'Etat lors des Sommets, et des chefs de délégation lors des Conseils des Ministres;
- la Salle Aquarium destinée aux délégations mais ne disposant que d'une capacité très réduite;
- le restaurant du 22e étage du Bâtiment Alcide-de Gasperi;
- le restaurant-bar au niveau -1 de l'Hémicycle.

2. Le programme de construction

Le programme de construction s'agence autour de 2 pôles principaux, à savoir d'une part une grande salle de conférences avec ses annexes et d'autre part de nouveaux locaux en nombre suffisant pour les délégations nationales. A cela s'ajoute la restructuration des espaces réservés à la presse.

Dans ses grandes lignes le programme de construction peut être décrit comme suit:

1. La grande salle de conférences devra permettre d'accueillir les délégations de l'Union Européenne élargie permettant à 100 personnes de siéger en première rangée. Elle sera équipée d'une installation de traduction simultanée en 28 langues. La salle sera agencée pour accueillir dans la première rangée 28 délégations à 3 personnes ainsi que 5 représentants de la Commission et 5 délégués de la Présidence.

Le programme annexe de la grande salle comprend:

- 2 salles polyvalentes et d'écoute pour le groupe Antici à proximité immédiate de la grande salle;
- un foyer – avec bar – cafétéria, des salons;
- des salles de travail et des salles de repos pour les interprètes;
- une salle-à-manger pour les ministres d'une capacité de 50 personnes avec traduction simultanée en 8 langues;
- un restaurant avec salles de banquet pour les dîners officiels des délégations.

2. Les bureaux pour les délégations devront être aménagés à proximité des salles de conférences du Centre et facilement accessibles depuis le hall principal. La dimension des espaces des délégations varie entre 100 et 200 m². La Commission et la Présidence disposent également de bureaux. Ce programme est complété par des salles de réunion de petites dimensions et autres workshops destinés à des séances de travail pour groupes particuliers et restreints.

Ce programme est complété par les infrastructures techniques et logistiques nécessaires à la bonne gestion du Centre de conférences à savoir un parking souterrain, des cuisines de production et d'apprêt avec leurs annexes, des locaux techniques, des ateliers, des dépôts etc.

3. Les infrastructures réservées à la presse seront réorganisées en fonction des disponibilités découlant du transfert des délégations dans le bâtiment Alcide-de Gasperi. Cette restructuration des espaces et des fonctions est principalement conditionnée par la nécessité de garantir, pour des raisons de sécurité, une séparation stricte entre les espaces réservés à la presse et les espaces de conférences tout en limitant les distances au minimum.

Le programme détaillé des surfaces s'établit comme suit:

	<i>Situation existante</i>		<i>Situation projetée</i>		<i>Surface supplémentaire</i>
Presse	Bureaux et salle	1.986 m ²		4.618 m ²	2.632 m ²
Délégations		4.466 m ²		11.300 m ²	6.834 m ²
Salles de conférences	Salles A, B, C, D, E Surface nette	1.895 m ²	Surface nette	2.923 m ²	1.028 m ²
Interprètes	hors circul.	426 m ²	hors circul.	606 m ²	180 m ²
Foyer salles		1.978 m ²		5.450 m ²	3.472 m ²
Foyer d'accueil		380 m ²		3.700 m ²	3.320 m ²
Parking souterrain				3.500 m ²	
Locaux techniques, dépôts et ateliers		4.660 m ²		5.374 m ²	714 m ²
Restauration	Aquarium	150 m ²		150 m ²	0 m ²
	Salon bleu	710 m ²	Presse	710 m ²	0 m ²
	Salon Havane	210 m ²		210 m ²	0 m ²
	Restaurant ADG	420 m ²	Restaurant ADG	0 m ²	- 420 m ²
			Salle-à-manger ministres avec interprètes	780 m ²	780 m ²
			Restaurant, café public	775 m ²	775 m ²
			Salle banquets	435 m ²	435 m ²
Cuisine et locaux connexes		430 m ²		1.360 m ²	930 m ²

3. Concept urbanistique

Dans le cadre du projet d'aménagement du plateau de Kirchberg Ricardo Bofill a été chargé par le Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg d'étudier l'agencement particulier de la place de l'Europe. Le projet présenté par l'architecte a préconisé la création d'une place triangulaire dont la géométrie est conditionnée par les trois éléments majeurs du site à savoir le boulevard J. F.-Kennedy, l'alignement du Bâtiment Schuman et l'alignement du bâtiment Alcide-de Gasperi et du Centre de conférences. Au centre de cette place Bofill a implanté la nouvelle salle de concert, composition complétée par un immeuble solitaire (hôtel) dans le prolongement du bâtiment Schuman et par deux tours de bureaux implantées de part et d'autre du boulevard.

Un concept clair qui voulait mettre en évidence la salle de concert, lui accordant par son implantation la prédominance, le corollaire étant une certaine neutralisation des bâtiments périphériques. Or l'architecture peu homogène du Centre de conférences qui s'est développée en des phases successives sur une période de quelque 40 années pose un problème architectural à cette option urbaine.

Unifier l'ensemble en un seul bâtiment et le prolonger pour créer une coulisse à la mesure de la place, tel fut le choix des architectes. Par cette option globalisante le projet contribue d'une manière déterminante à l'identité de la place de l'Europe. Le nouveau Centre de conférences devient donc un élément majeur de cette nouvelle place focalisée sur la salle de concert. En effet la façade principale du Centre de conférences ferme l'espace sur une longueur de 300 mètres du côté Est pour ne laisser qu'une ouverture sur le belvédère orienté vers la vieille ville et confère ainsi à la place, signalée de loin par le bâtiment Alcide-de Gasperi, une limite puissante et sans équivoque.

Ce concept participe à un renouveau pour la plus ancienne et la plus haute des tours de Luxembourg. Placée dans ce nouveau contexte elle prend une dimension qu'elle n'a jamais eu à ce jour. A la fois signal d'un lieu prestigieux oscillant entre culture nationale et rencontre des nations, la tour, dont l'origine était inscrite un peu au hasard dans une nature sans repaires réels, devient, à l'instar des beffrois des villes médiévales, un jalon structurant de l'urbanisme de la nouvelle ville du plateau de Kirchberg.

La place quant à elle aura un caractère piéton, mais n'excluant pas, bien entendu pour des raisons particulières, l'accès aux véhicules. Ainsi les entrées protocolaires du Centre de conférences sont-elles situées sur la place accessible dans sa pointe nord à partir du boulevard. L'entrée principale est située dans l'axe du bâtiment Tour sur une placette triangulaire de 60 mètres de côté formée par la salle de concert, une nouvelle tour de bureaux et la façade du Centre de conférences.

Dans le cadre de la construction de la place et du réaménagement du boulevard J. F.-Kennedy il est prévu de construire deux parkings publics souterrains d'une capacité totale de l'ordre de 1.800 véhicules destinés aux utilisateurs des bâtiments et infrastructures de la place de l'Europe et de ses environs immédiats. Le plus grand de ces parkings se situera à moitié sous le boulevard alors que l'autre sera réalisé sous la pointe du belvédère. Pour garantir une parfaite desserte du bâtiment Schuman et du futur hôtel prévu dans son prolongement ainsi que l'accès au second parking, une voie souterraine tangente à cet alignement reliera le boulevard à la rue du Fort Thüngen. Cette liaison facilitera le désenclavement des abords de la place en créant une circulation à double sens.

Au sud de la place se situe le parc paysager et de sculptures „Draï Eechelen“ qui est relié à la place par une cascade verte aménagée entre le futur hôtel et le bâtiment Schuman.

4. Concept fonctionnel

La vocation première du Centre de conférences est de couvrir les besoins du Conseil qui siège à Luxembourg durant trois mois par année. Il s'agit d'organiser des réunions internationales à dominante politique parmi lesquelles les sessions du Conseil, les délibérations du Comité des Représentants Permanents, les conférences avec les pays tiers ainsi que les conférences au sommet du Conseil. Quatre conférences doivent pouvoir se tenir simultanément; selon l'importance des sujets traités 600 à 700 personnes peuvent être présentes (personnalités, délégués, interprètes, fonctionnaires, personnels de service).

Ces conférences sont généralement accompagnées de réunions de travail restreintes de groupes spécifiques et de comités d'experts qui préparent les conférences en amont.

Pour des conseils importants 15 réunions de ce type doivent pouvoir être organisées simultanément et dont le nombre de participants peut au plus fort de l'activité atteindre 1.200 personnes.

Tous les pays membres qui participent aux sessions du Conseil sont représentés par des délégations nationales qui disposent d'un pied-à-terre permanent qui doit se trouver à proximité des salles de conférences, les interférences opérationnelles étant intenses.

Pour garantir un bon déroulement de ces événements le Conseil doit disposer d'un encadrement administratif, technique et opérationnel conséquent. Cet encadrement est assumé par le Secrétariat Général qui assure la coordination matérielle des activités du Conseil, comportant l'organisation des réunions, le protocole, l'accueil, la sécurité. Par ailleurs le Secrétariat Général assure la traduction simultanée de toutes les conférences et réunions ainsi que la rédaction, la traduction et la distribution des documents écrits.

Par ailleurs s'agissant pour l'essentiel d'événements politiques importants, ceux-ci sont couverts par la presse internationale. Le nombre de journalistes varie selon l'importance des événements et peut atteindre jusqu'à 700 personnes pour les événements importants. Mais d'une manière générale la moyenne des journalistes présents s'élève à environ 300. Pour les sommets des chefs d'Etat, événements exceptionnels, leur nombre est beaucoup plus important. Lors du dernier sommet à Luxembourg on a compté 3.500 journalistes inscrits.

Tout ce monde doit être convenablement pris en charge. Ceci implique des possibilités de restauration en nombre suffisant et parfaitement distribuées de façon à ne pas créer d'incompatibilités avec les impératifs de la sécurité.

Le concept fonctionnel du projet fonde principalement sur le regroupement cohérent des diverses fonctions en tenant compte des exigences opérationnelles propres aux réunions du Conseil d'une part et d'autre part sur les impératifs en matière de sécurité spécifique à des événements politiques de caractère international.

Par ailleurs ce concept est fortement conditionné par le contexte urbain, par les équipements existants et leur utilisation future, ce dernier aspect ouvrant des perspectives encore insoupçonnées il y a seulement deux années. En effet dans sa politique immobilière le Parlement Européen s'oriente vers une stratégie nouvelle. Dans cette optique il entend finalement abandonner le Bâtiment Alcide-de Gasperi au

profit d'un bâtiment nouveau mieux adapté à ses besoins et permettant un regroupement plus rationnel de ses services.

Ainsi, le bâtiment Tour peut être englobé dans la nouvelle réflexion sur le Centre de conférences. Il devient la charnière centrale du projet autour de laquelle s'articulent les différentes fonctions. Émergeant du grand foyer, d'où prennent leur départ tous ses ascenseurs, la Tour est destinée à accueillir les bureaux des délégations, de la Commission, ceux de la Présidence et du Conseil ainsi que les salles de travail des groupes spécifiques et des comités d'experts ainsi que les salles pour autres workshops.

Les salles de conférences sont situées de part et d'autre de la Tour. Ainsi les bureaux et salles de travail sont-ils situés à égale distance des différentes salles de conférences. Sur le côté nord se trouvent les anciennes salles, l'actuel Centre de conférences. La grande salle de conférences avec ses infrastructures annexes se situera au sud.

Toutes ces fonctions sont généreusement distribuées autour d'un grand foyer s'étendant sur toute la longueur du projet et bordant dans un grand geste architectural la place de l'Europe.

La restauration se présente sous différentes formes, restaurants-cantines, restaurants de qualité, salles de banquet, bars-snacks, rattachés au Centre de conférences sont localisés dans l'enceinte même de la partie conférence du Centre et directement accessibles à partir du grand foyer, le 22^e étage pouvant être maintenu pour les besoins des délégations. La salle-à-manger des Ministres pouvant accueillir jusqu'à 50 convives est aménagée au niveau inférieur à l'arrière du Centre de conférences. Cette salle est équipée de 8 cabines de traduction simultanée ainsi que de toute une infrastructure de cuisine et de desserte. Cette salle-à-manger s'ouvre sur une cour intérieure aménagée en jardin d'agrément, située et pour des raisons évidentes dans une zone de haute sécurité, qui revalorise d'une manière agréable la qualité de vie de cet espace. Dans la partie sud du Centre sur la place de l'Europe est aménagé un café public en relation fonctionnelle avec le restaurant et les salles de banquet des niveaux supérieurs. Cet établissement est accessible au public et devra contribuer à l'animation de la place.

Finalement les annexes nord-est et est, qui sont devenues disponibles en raison du transfert des bureaux des délégations dans la Tour, accueillent les locaux de la presse dont l'étendue et le confort sont appréciablement améliorés. Le restaurant bleu et les salons annexes sont attribués aux besoins exclusifs de la presse qui actuellement ne dispose pas d'une infrastructure appropriée au niveau des salles de briefing et doit se contenter sur le site même d'une restauration souvent très sommaire.

Cette nouvelle distribution regroupant les différentes fonctions en entités cohérentes et autonomes permet une séparation nette entre les espaces de conférences qui sont des lieux exigeant un degré de sécurité pointu des espaces réservés à la presse qui ont un caractère plus public en limitant les points de contacts au strict minimum.

Pour gérer parfaitement les flux, les accès au Centre de conférences sont différenciés suivant leur nature. Ainsi les accès protocolaires, qui sont au nombre de deux, sont-ils concentrés sur la place de l'Europe. L'accès principal est situé dans l'axe du bâtiment Tour alors que l'entrée secondaire est maintenue à l'emplacement de l'actuelle entrée du Centre de conférences. Ceci permet une utilisation simultanée des différentes salles même pour des manifestations ou événements indépendants.

L'entrée sécurisée du Centre, entrée réservée aux personnes à risque, est aménagée dans une cour protégée située à l'arrière du complexe. Cette cour est accessible depuis la rue du Fort Niedergrünwald. L'accès au parking souterrain réservé au Centre passe par cette même cour.

Pour la presse un accès séparé desservant le centre de presse est prévu à proximité du parking à ciel ouvert situé au nord du Centre de conférences, ce qui permet une séparation sans équivoque des différentes zones de sécurité et facilite la gestion du Centre.

Ainsi toutes les fonctions sont-elles agencées de façon à éviter tout conflit et à garantir une exploitation optimale du Centre qui pourra, comme c'est d'ailleurs le cas actuellement, également accueillir des manifestations privées et commerciales pendant les périodes où le Centre n'est pas réservé aux réunions de caractère européen.

5. Concept architectural

Le concept architectural du projet met en scène deux éléments majeurs à savoir d'une part un grand foyer transparent qui dessert les salles de conférences et leurs annexes et se développe sur une longueur de 300 mètres, d'autre part le bâtiment Tour ou bâtiment Alcide-de Gasperi qui perce ce volume pour s'affirmer de ses 82 mètres de hauteur. Le bâtiment Tour est probablement l'immeuble le plus média-

tisé de la ville et l'image même de l'Union Européenne à Luxembourg. Ce nouveau contexte ne lui portera pas préjudice.

Sur la place de l'Europe l'architecture est réduite à l'essentiel, faisant d'un ensemble d'éléments éclectiques une composition architecturale contextuelle. Dans un souci de simplicité et surtout de transparence, la façade du grand foyer qui réunit en un espace les différents éléments du Centre se développe sur un seul plan sur toute la longueur de la place. Sa hauteur varie, suivant le dénivelé de la place, entre 10 et 13 mètres. En partie haute file un auvent en saillie continue, qui affirme le caractère horizontal de cet écran de verre qui laisse apparaître toute l'activité du Centre de conférences et dont la modulation horizontale contraste avec la verticalité volontaire de l'architecture de la nouvelle salle de concert. Le plateau du foyer, dont le niveau est fixé par l'actuelle altitude du rez-de-chaussée du Centre et du bâtiment Tour, qui d'ailleurs est la même pour le bâtiment Schuman tout comme l'hémicycle, est rehaussé par rapport au niveau de la place.

Enveloppant le volume de la nouvelle salle, le foyer, duquel s'ouvre du côté opposé à la place de l'Europe la vue sur la vieille ville et la vallée, empiète de tout son volume sur la rue du Fort Thüngen qui mène au Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean et au Musée de la forteresse. La façade sur ce côté est constituée d'une double peau en verre dont les éléments extérieurs sont des lamelles orientables en verre sablé servant de par-soleil tout en garantissant une luminosité optimale à l'intérieur du foyer. Le socle en retrait longeant la chaussée et servant d'appui au foyer en porte-à-faux qui est réalisé en pierres naturelles crée un nouveau front de rue depuis le belvédère où il prend son origine jusqu'à l'hémicycle.

Les façades du bâtiment Tour dont la restauration a déjà fait l'objet d'une autorisation légale seront réétudiées dans le cadre de ce projet. Le respect de l'architecture d'origine sera certainement un des critères de base de cette étude.

La toiture du foyer et de la grande salle en raison de son envergure et surtout de sa situation exposée par rapport aux tours avoisinantes est traitée comme la cinquième façade de l'ouvrage. Couverte d'un calepinage minéral et dépouillée de toute superstructure technique cette surface s'inscrit dans le contexte urbain de la place de l'Europe.

Le foyer est traité comme un vaste espace public dans lequel sont distribuées les diverses fonctions d'accueil et de services grâce à des structures mobiles, faciles à déplacer et à mettre en œuvre au gré des besoins spécifiques de chaque événement. Grâce aux dimensions généreuses de l'espace, le hall devient un lieu privilégié de rencontre. Sur tout le long de la façade principale, sur la place de l'Europe, se développe une mezzanine de circulation reliant les salles du premier étage de l'ancien Centre de conférences aux espaces de l'entresol de la grande salle de conférences et du restaurant projeté au sud de la place.

La grande salle de conférences, monolithe de forme ovoïde, est placée au centre du grand hall pour en être le seul élément volumétrique. Les dimensions de cette salle sont importantes, 42 mètres de long et 26 mètres de large. Ces dimensions sont imposées par les exigences protocolaires de l'Union Européenne d'une part et d'autre part par les exigences en termes de capacité de l'Union élargie. Il faut relever que la dimension de cette nouvelle salle est arrivée à une limite au-delà de laquelle une utilisation pratique n'est plus guère possible. Trois critères sont à l'origine de ce concept :

- le nombre de délégations représentées;
- le nombre de représentants par délégation dans la première rangée;
- le nombre de langues traduites.

Ainsi, pour les grandes réunions la composition des délégations exige trois sièges par délégation dans la première rangée. A court terme un élargissement à 28 nations est prévu ce qui implique en tenant compte des 10 membres de la Commission et de la Présidence une capacité de 94 sièges alors que l'horizon politique à plus long terme vise un élargissement à plus de 30 nations avec une nécessité de traduire dans toutes les langues officielles. Tels sont les objectifs. La modularité des agencements de la salle et de son infrastructure technique autorise l'intégration de ce vaste programme évolutif. Les élargissements suivants appelleront sans doute une révision des critères de représentation.

La forme ovale de la salle résulte des études de visibilité tant des participants que des interprètes pour lesquels le contact visuel est une condition sine qua non. Les cabines d'interprétation au nombre de 28 sont réparties sur deux niveaux.

La salle, qui est accessible depuis le grand hall par 4 sas d'entrée a une hauteur de 8 mètres et permet une vue en second jour sur la vallée. Des dispositifs mobiles permettent cependant d'obturer cette ouverture en cas de besoin.

Pour son bon fonctionnement la grande salle de conférences est complétée par:

- des locaux pour casiers de documentation à proximité des sas d'entrée;
- des salles médias pour la gestion des documents;
- des gradins publics pour accueillir une centaine de visiteurs;
- la desserte technique et domestique.

A proximité immédiate de la grande salle et dans le même volume sont également aménagées deux salles polyvalentes réparties sur deux niveaux qui servent de salles d'écoute lors des sessions du Conseil, de salles Antici lors des sommets, de salles de briefing, de salles de banquet ou d'exposition pour les manifestations et événements à caractère commercial. Ces salles seront agencées et équipées d'installations de projection et de sonorisation de manière à pouvoir assurer cette flexibilité fonctionnelle.

Le bâtiment Tour, tout en conservant son caractère propre et affirmé, est donc intégré dans le concept du Centre de conférences pour en faire partie intégrante. Placé au milieu du grand foyer, d'où prennent leur départ toutes les circulations verticales vers les étages, la Tour sera évidée sur trois niveaux à sa base pour être intégrée dans l'espace même du foyer. Il n'en subsistera que les noyaux des ascenseurs et des escaliers. La façade et les agencements intérieurs à l'exclusion bien entendu des structures portantes de la Tour seront déposés. Seules subsisteront des mezzanines qui seront aménagées pour les besoins de la sécurité et du repos des interprètes.

Les étages supérieurs du bâtiment Tour seront entièrement rénovés et aménagés pour les besoins des délégations en surfaces de bureaux et en salles de réunion. Ces aménagements répondront aux exigences modernes en matière de bureautique. Au 22e étage sera aménagé un restaurant panoramique comme complément et alternative aux autres restaurants du Centre.

Le Centre de conférences existant sera à la suite rénové et mise en adéquation fonctionnelle et technique avec les équipements de la nouvelle extension pour former un ensemble cohérent et opérationnel. Ainsi les salles C et E seront-elles équipées de 4 cabines d'interprétation supplémentaires pour augmenter les capacités de traduction simultanée de façon à pouvoir accueillir des sessions du Conseil de moindre importance. Les salles A et B seront entièrement rénovées en raison de leur état de vétusté. Elles ont plus de 20 ans d'âge.

Les annexes est et nord-est seront complètement modifiées. En effet le délogement des délégations vers le bâtiment Tour dégagera des surfaces importantes au profit des services de presse. Ainsi la grande salle de presse actuellement confinée dans l'annexe est sera-t-elle étendue au même niveau dans l'annexe nord-est. Au niveau supérieur seront aménagées des salles de briefing en nombre suffisant, salles qui pourront par ailleurs être utilisées comme salles de travail ou de réunion pour groupes restreints, ceci principalement lors d'événements non politiques à caractère commercial. Le restaurant bleu et le salon havane resteront en leur état et seront réservés aux besoins de la presse.

Ainsi, le projet couvrira d'une manière optimale tous les besoins prévisibles à moyen voire même à long terme et mettra à disposition une infrastructure de haut niveau.

6. Conception technique et constructive

Le gros oeuvre de l'extension est réalisé pour les sous-sols en béton armé alors que la toiture du foyer est, en raison de son envergure, une construction métallique en treillis de grande portée d'une hauteur de plus de 2 mètres, posée sur piliers et sur la structure de la grande salle de conférences. Celle-ci est réalisée comme une coque en béton posée sur la dalle sur le sous-sol.

La toiture est posée sur la structure métallique. Elle est constituée d'un complexe étanche et isolé ayant par ailleurs les qualités acoustiques requises.

La façade du grand foyer est une grande surface vitrée d'une hauteur moyenne de 12 mètres sur une longueur totale d'environ 300 mètres formée de volumes à trame horizontale de 3,5 mètres fois 1,6 mètre. La structure portante primaire de la façade est située à l'intérieur et composée d'une série de piliers servant également d'appui à la toiture qui est complétée par une structure, servant principalement au raidissement de la façade, constituée d'une structure filigrane en câbles. Le vitrage est isolant et multicouches garantissant une valeur thermique conforme aux exigences réglementaires en matière d'environnement. Par ailleurs en raison des exigences en matière de sécurité le vitrage sera pare-balles

sur une hauteur appropriée afin d'éviter au maximum les risques d'attentat. D'autre part dans le même ordre d'idées il est prévu de mettre en œuvre des systèmes de protection visuelle vers l'intérieur.

Les équipements et installations techniques sont à la pointe du progrès.

La production d'énergie est assurée par la cogénération centrale du Kirchberg qui fournit la chaleur par le biais du réseau urbain. La production du froid quant à elle est réalisée à partir de la chaleur fournie. Une installation centrale pour l'ensemble du quartier est à l'étude.

Pour répondre aux objectifs du gouvernement en matière de ressources énergétiques alternatives il est envisagé de mettre en œuvre des cellules photovoltaïques sur la façade du bâtiment Tour.

Ainsi, l'ensemble est climatisé par espaces microclimatiques ce qui permet de garantir un climat parfait aux endroits spécifiques sans devoir traiter l'espace complet. Ceci est réalisé au moyen d'une installation cumulant au besoin les planchers refroidissants/chauffants, les ventilations traitées et les chauffages traditionnels.

Ainsi, le grand foyer en raison de sa hauteur est conditionné au moyen d'une ventilation et d'un plancher refroidissant/chauffant. Par ce système il est possible de traiter tant en hiver qu'en été toute la plage du foyer sur une hauteur de 3 mètres, en hiver le plancher étant chauffant, en été refroidissant. Ce traitement de base est complété par un traitement à air modulable suivant les besoins réels. L'éclairage du foyer est traité avec soin car la transparence de la façade principale exige une mise en lumière parfaitement coordonnée avec le concept lumineux de la place de l'Europe.

Un soin particulier est apporté au traitement climatique de la grande salle et de ses annexes comme d'ailleurs cela a été le cas par le passé pour les autres salles de conférences. L'installation assure un conditionnement sans faille de tout l'espace de la salle afin de garantir le confort nécessaire exigé pour des conférences de longue durée.

L'installation de traduction simultanée pour 28 langues, dans sa configuration définitive, est du type digital câblé en raison des exigences de sécurité posées par l'Union Européenne. Pour cette même raison la salle et ses annexes sont protégées contre le parasitage et l'espionnage électromagnétique. Le son et l'image des conférences sont retransmis, suivant les cas dans les salles d'écoute et des délégations. Par ailleurs en raison de l'envergure de la salle et pour une visibilité plus confortable des écrans géants sont aménagés dans la salle et servent à la retransmission des images de la conférence, ainsi qu'à la projection de documents et films. Ces installations sont gérées par une régie son et image indépendante de la régie des cabines de traduction. Tous ces équipements sont modulaires de façon à permettre une utilisation différenciée de la salle.

Le bâtiment Tour compte tenu de sa hauteur de 22 étages est entièrement climatisé au moyen d'une installation à diffusion pour le renouvellement d'air et des plafonds radiant pour les apports calorifiques. Tout le bâtiment est câblé pour l'installation d'un réseau informatique intra- et internet ce qui facilitera toutes les opérations de bureautique et de transmission. Les autres équipements sont standard et conformes aux stades des normes et de la technologie moderne.

Les salles existantes seront équipées des mêmes installations que la grande salle, bien entendu dans les limites du besoin et des possibilités. Ainsi, dans les deux salles E et C le nombre de cabines sera augmenté, les équipements de retransmission et de projection seront complétés. Les salles A et B seront entièrement rééquipées en fonction de leurs capacités d'accueil.

Les agencements sont conçus en fonction des besoins spécifiques des différentes zones fonctionnelles mais en tous cas dans un esprit d'économie et d'opportunité dont le critère primaire d'appréciation est la pérennité de l'ouvrage.

Le recouvrement des sols du grand foyer sera réalisé en pierres naturelles dures sur toute sa surface; ceci conféra à ce lieu une qualité d'unité et d'espace approprié.

Le bois prédominera dans la grande salle tout comme d'ailleurs dans les salles rénovées. Les revêtements de sol seront en tapis plain. Ceci assurera une convivialité et une acoustique de qualité.

Les bureaux des délégations aménagés dans le bâtiment Tour auront un standard d'aménagement moderne et fonctionnel.

7. Déroulement des phases de construction

Le délai de mise à disposition de la nouvelle salle avec ses annexes est fixé à fin 2004 en raison de la présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne au premier semestre 2005.

D'un autre côté le Centre de conférences existant doit rester opérationnel en permanence pour assurer les réunions du Conseil, même pendant la période des travaux. Par ailleurs le Parlement entend occuper le bâtiment Tour jusqu'à mise à disposition (probablement fin 2002) de nouvelles surfaces dans les immeubles à construire à proximité et dont les travaux vont débuter début 2001.

Dès lors une réalisation en trois phases est prévue:

- la première phase comporte la réalisation de la nouvelle extension ainsi que de la galerie de liaison;
- la seconde phase comporte l'assainissement du bâtiment Tour;
- la troisième phase comporte la rénovation du Centre de conférences existant.

Le timing définitif du déroulement dépend en particulier de la libération du bâtiment Tour lié à l'achèvement de la tour de substitution sur la place de l'Europe.

Dans tous les cas de figure la première étape comportera la réalisation de la nouvelle extension ainsi que de la galerie de liaison. Le début de ces travaux est cependant tributaire de l'achèvement des travaux d'infrastructure de la place de l'Europe principalement du nouveau tracé de la rue du fort Thüngen ainsi que de la desserte technique à savoir le chauffage urbain et les travaux de canalisation aux abords de la place. La desserte du chantier est garantie à partir de la rue du fort Thüngen. Les travaux doivent cependant être coordonnés avec ceux de la construction de la Salle de Concert Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, ceux des tours de la place de l'Europe et finalement de la place proprement dite.

La deuxième phase comportant l'assainissement de la Tour est pour sa part conditionnée par la libération des bureaux par le Parlement Européen qui doit trouver des locaux de substitution dans les tours de la place. Dès lors l'achèvement de celles-ci apparaît comme la condition préalable à toute intervention dans la Tour. Le planning prévisionnel des travaux sur le site prévoit la mise à disposition des tours pour la fin 2002 respectivement le début 2003; ainsi l'on peut espérer pouvoir entamer les travaux d'aménagement de la Tour Alcide-de Gasperi à cette date ce qui permettra probablement un achèvement simultané des phases 1 et 2.

Pour ce qui concerne la troisième phase comportant la rénovation du Centre de conférences existant on peut affirmer, s'agissant de mesures d'adaptation et de modernisation en parties ponctuelles, que ces travaux pourront être entamés dès le début sous réserve d'une garantie d'exploitation continue du Centre au moins pour les périodes où le Conseil siège à Luxembourg. La restructuration du centre de presse exige toutefois le départ des délégations vers la Tour.

*

C. DEVIS
(à la date du 15.12.2000)

PHASE 1				
	<i>LUF</i>	<i>LUF</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>
Travaux de gros oeuvre	670.000.000		16.608.866	
Travaux de génie technique	635.000.000		15.741.239	
Travaux de parachèvement	895.000.000		22.186.470	
Décor artistique	30.000.000		743.681	
Divers et Imprévus	100.000.000		2.478.935	
Total travaux	2.330.000.000		57.759.191	
T.V.A. sur travaux 15%	349.500.000		8.663.879	
Honoraires	340.000.000		8.428.380	
T.V.A. sur honoraires 12%	40.800.000		1.011.406	
TOTAL GENERAL	3.060.300.000	3.060.300.000	75.862.855	75.862.855
PHASE 2				
	<i>LUF</i>	<i>LUF</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>
Travaux de gros oeuvre	235.000.000		5.825.498	
Travaux de génie technique	865.000.000		21.442.790	
Travaux de parachèvement	796.000.000		19.732.325	
Divers et Imprévus	90.000.000		2.231.042	
Total travaux	1.986.000.000		49.231.654	
T.V.A. sur travaux 15%	297.900.000		7.384.748	
Honoraires	294.000.000		7.288.070	
T.V.A. sur honoraires 12%	35.280.000		874.568	
TOTAL GENERAL	2.613.180.000	2.613.180.000	64.779.040	64.779.040
PHASE 3				
	<i>LUF</i>	<i>LUF</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>
Travaux de gros oeuvre	120.000.000		2.974.722	
Travaux de génie technique	190.000.000		4.709.977	
Travaux de parachèvement	290.000.000		7.188.912	
Divers et Imprévus	28.000.000		694.102	
Total travaux	628.000.000		15.567.713	
T.V.A. sur travaux 15%	94.200.000		2.335.157	
Honoraires	92.000.000		2.280.620	
T.V.A. sur honoraires 12%	11.040.000		273.674	
TOTAL GENERAL	825.240.000	825.240.000	20.457.165	20.457.165
TOTAL GENERAL		6.498.720.000		161.099.061
TOTAL GENERAL ARRONDI		6.500.000.000		161.130.791

*

**D. NOTE CONCERNANT LES FRAIS DE CONSOMMATION
ET D'ENTRETIEN ANNUELS**

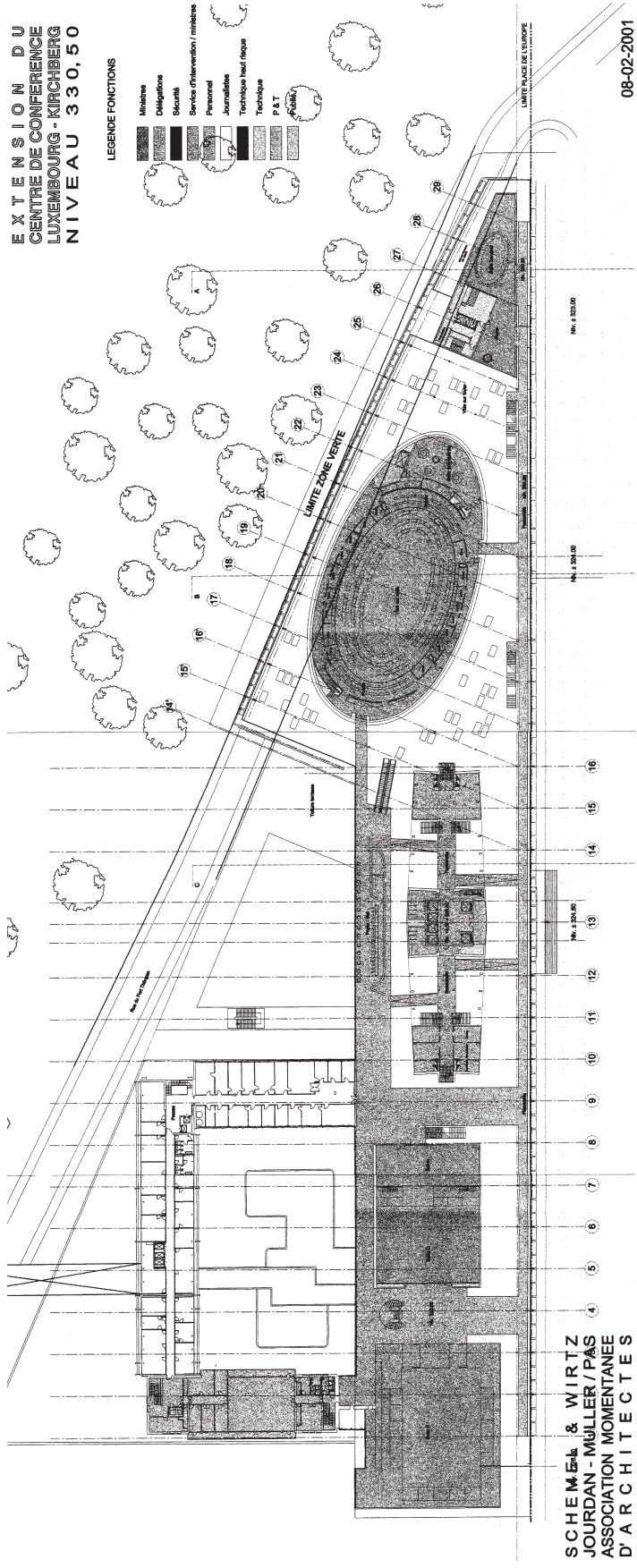
*Conformément à l'article 79 de la loi du 8 juin 1999 sur le Budget,
la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat*

	<i>En LUF</i>
Consommation de chaleur (centrale de cogénération Kirchberg)	15.750.000
Consommation de froid (centrale de production frigorifique à construire)	39.600.000
Consommation en énergie électrique	19.000.000
Consommation eau	320.000
Total des frais de consommation:	74.670.000
Contrat d'entretien et de garantie totale des installations techniques HVAC (chauffage, ventilation, froid)	25.050.000
Contrat d'entretien et de garantie totale des installations techniques sanitaires	9.525.000
Contrat d'entretien et de garantie totale des installations techniques électricité, ascenseurs, alarme	21.000.000
Frais de nettoyage régulier des surfaces occupées	95.500.000
Nettoyage périodique des façades et des surfaces vitrées intérieures	23.500.000
Maintenance du bâtiment (hors installations techniques) et contrats d'entretien	6.000.000
Total des frais d'entretien:	181.575.000
Total général annuel (htva):	256.245.000

A noter qu'en principe la maintenance du bâtiment sera prise en charge par l'équipe du Kirchberg de l'administration des Bâtiments Publics.

*

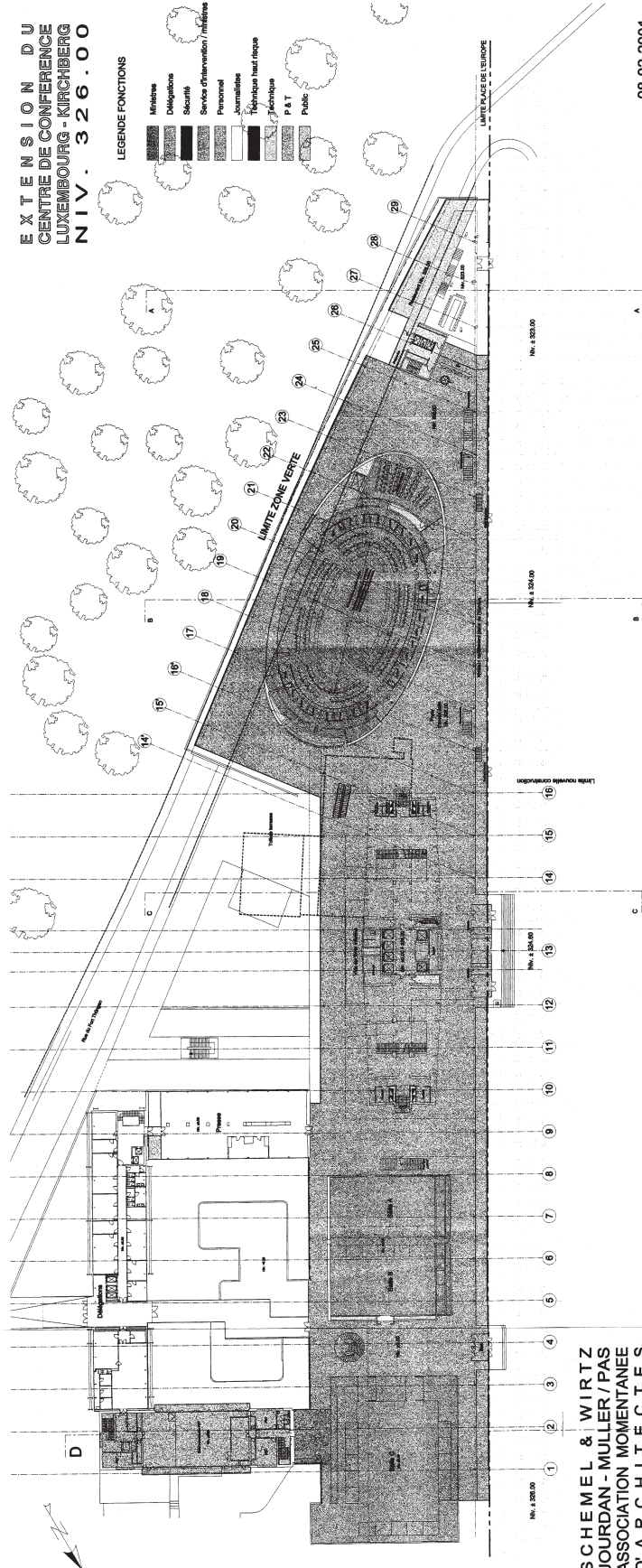
PLANS



**EXTENSION DU
CENTRE DE CONFERENCE
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
NIV. - 326.00**

LEGENDE FONCTIONS

- Ministère
- Délégations
- Scientifs
- Service d'intervention / militaire
- Personnel
- Journalistes
- Technique haut risque
- P & T
- Public



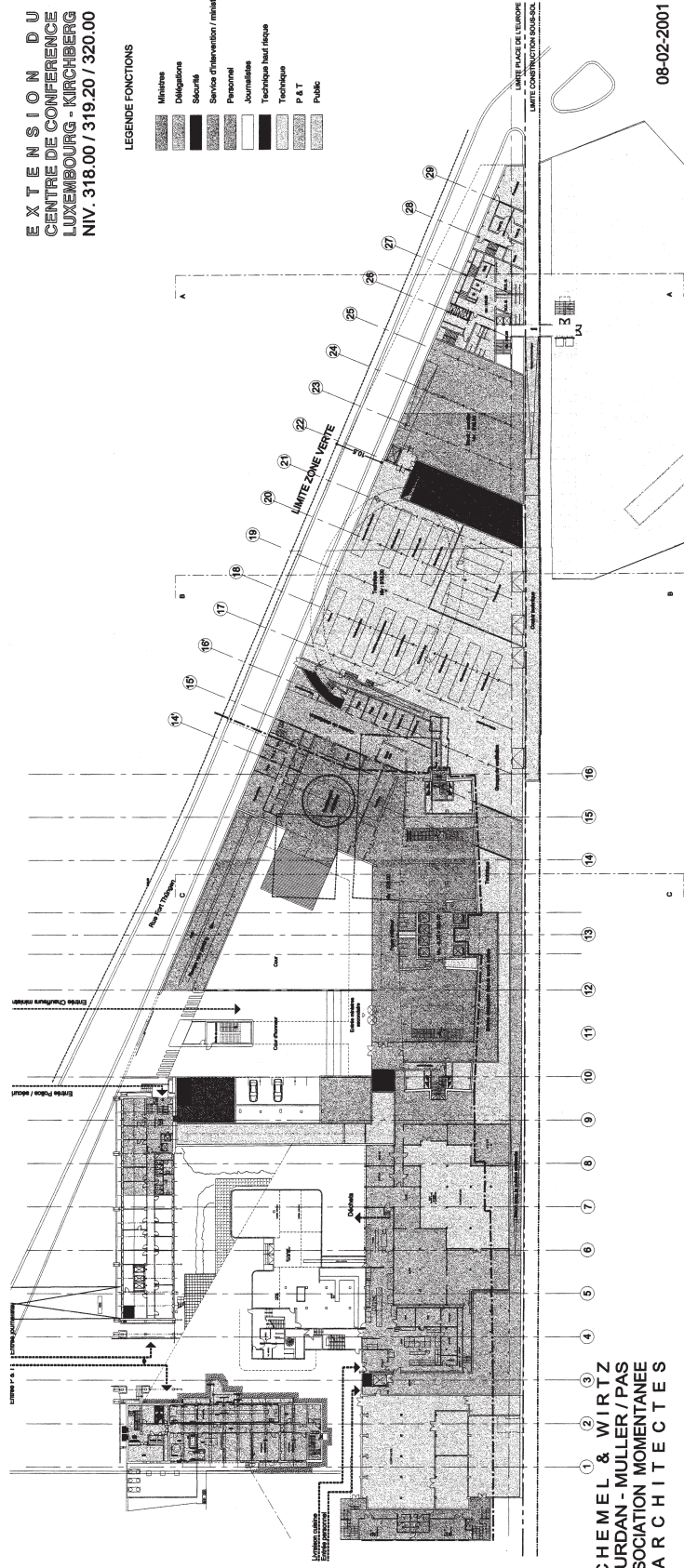
08-02-2001

**SCHEMEL & WIRTZ
JOURDAN - MULLER / PAS
ASSOCIATION MOMENTANEE
D'ARCHITECTES**

**EXTENSION DU
CENTRE DE CONFERENCE
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
NIV. 318.00 / 319.20 / 320.00**

LEGENDE FONCTIONS

	Ministère
	Délégations
	Secrétariat
	Service d'intervention / ministères
	Personnel
	Journalistes
	Technique haut niveau
	Technique
	P & T
	Public



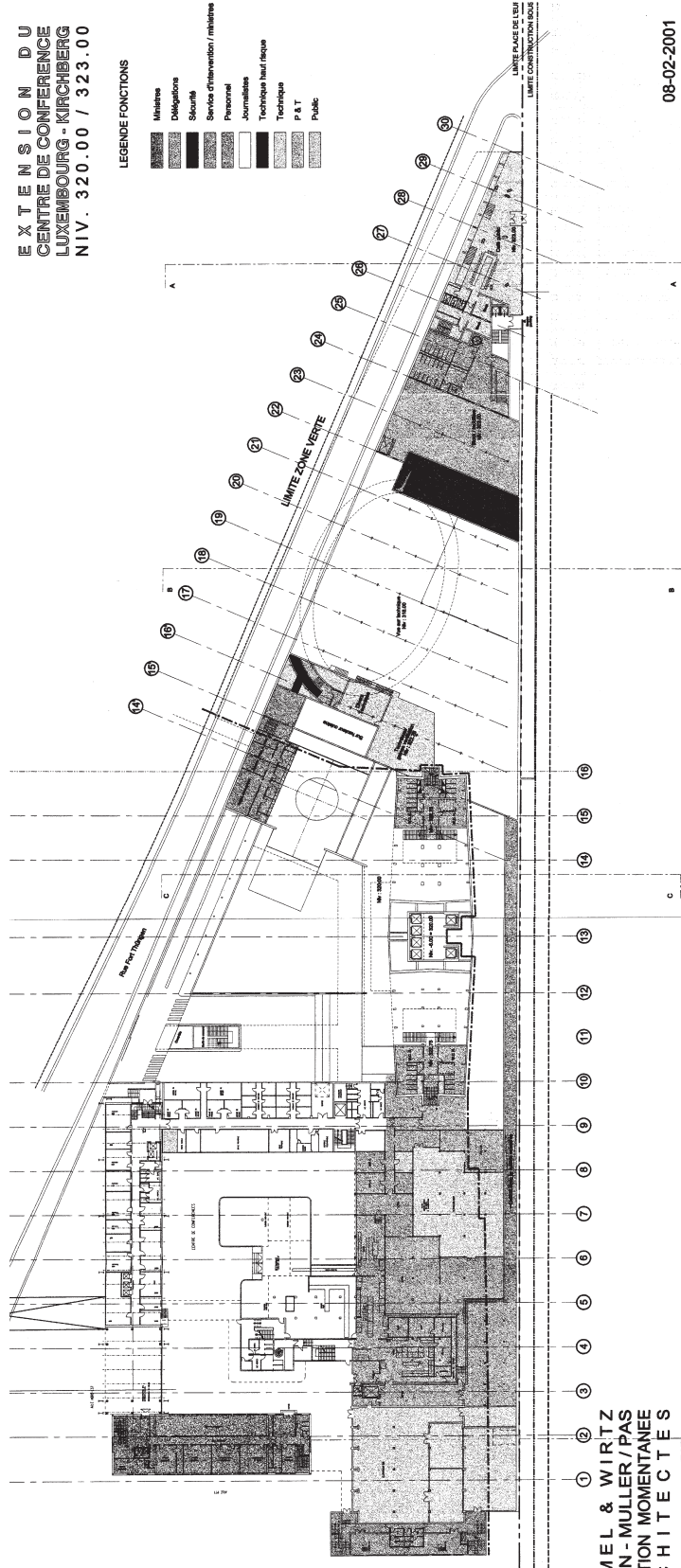
**SCHEMEL & WIRTZ
JOURDAN-MULLER/PAS
ASSOCIATION MOMENTANEE
D'ARCHITECTES**

08-02-2001

**EXTENSION DU
CENTRE DE CONFERENCE
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
NIV. 320.00 / 323.00**

LEGENDE FONCTIONS

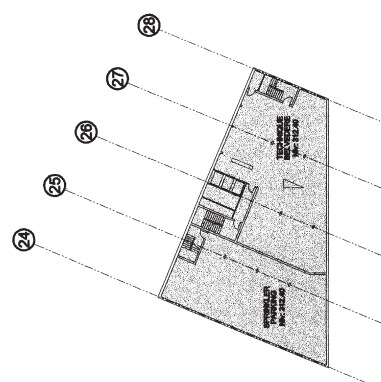
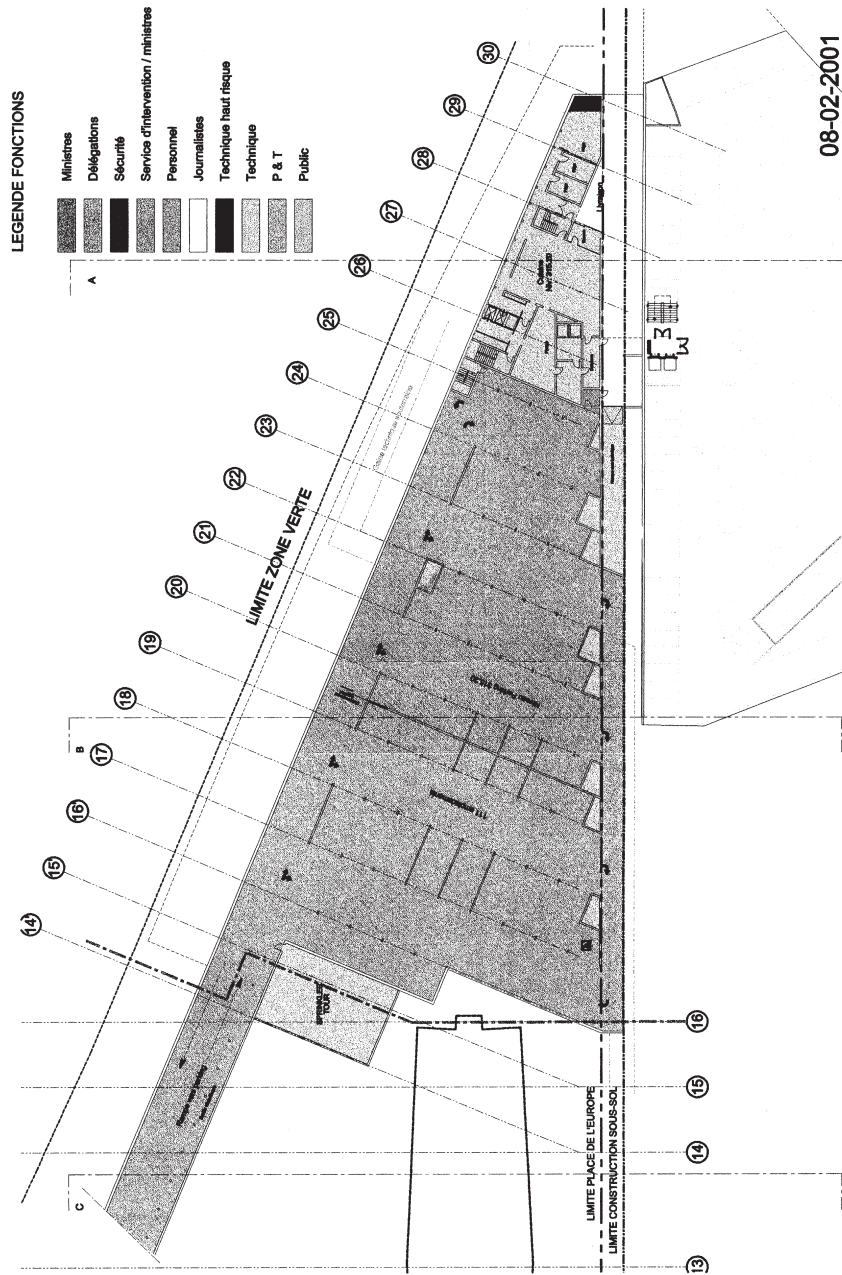
[Pattern]	Ministère
[Pattern]	Département
[Pattern]	Sécurité
[Pattern]	Services d'entretien / ministère
[Pattern]	Personnel
[Pattern]	Journalistes
[Pattern]	Technique haut niveau
[Pattern]	Technique
[Pattern]	P & T
[Pattern]	Public



**SCHEMEL & WIRTZ
JOURDAN - MULLER / PAS
ASSOCIATION MOMENTANEE
D'ARCHITECTES**

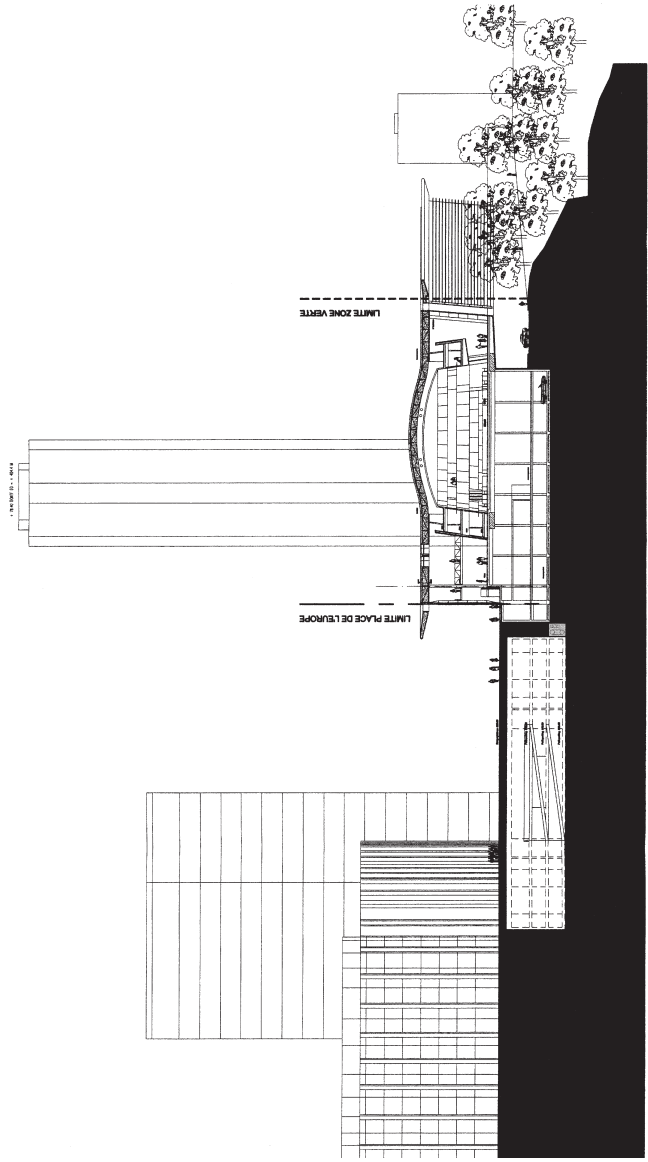
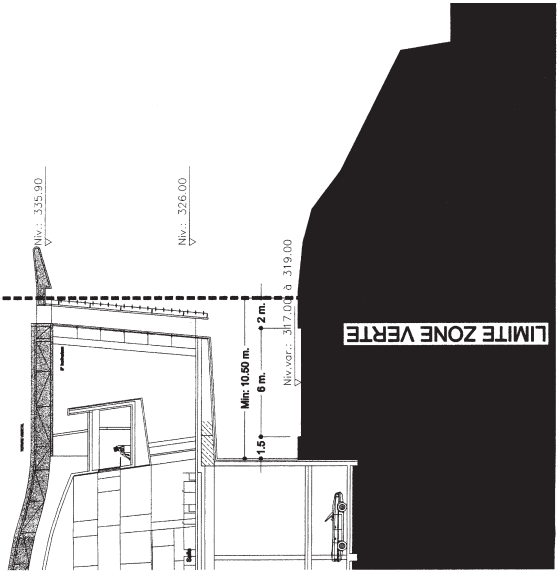
08-02-2001

**EXTENSION DU
CENTRE DE CONFERENCE
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
NIVEAU 315.20**



**SCHEMEL & WIRTZ
JOURDAN - MULLER / PAS
ASSOCIATION MOMENTANEE
D'ARCHITECTES**

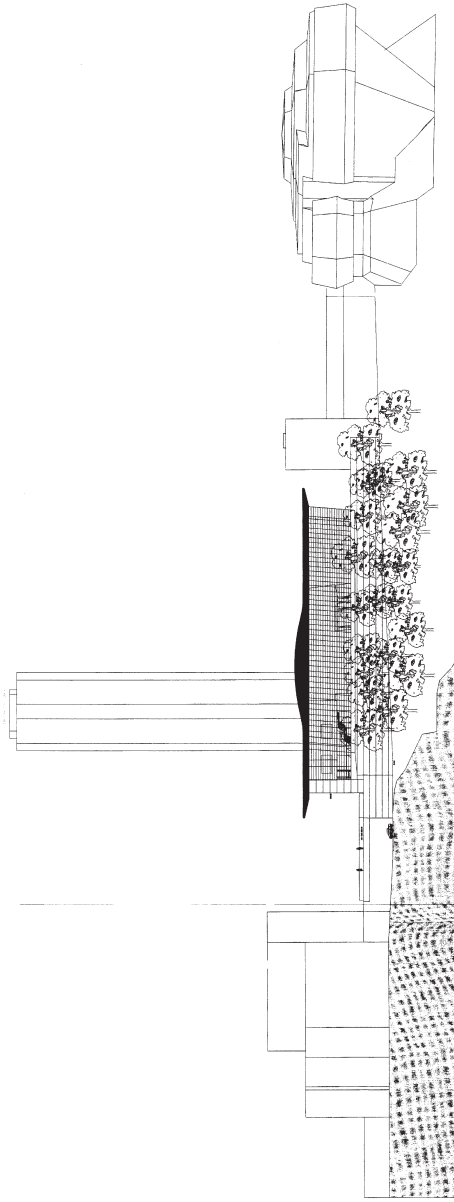
EXTENSION DU
CENTRE DE CONFERENCE
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
COUPE B-B



SCHEMEL & WIRTZ
JOURDAN - MULLER / PAS
ASSOCIATION MOMENTANEE
D'ARCHITECTES

08-02-2001

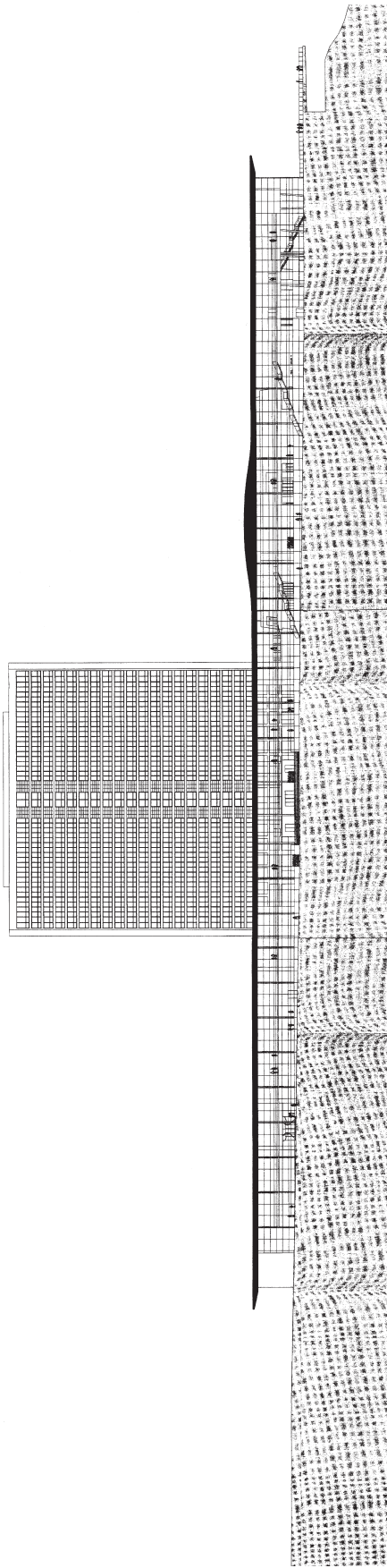
EXTENSION DU
CENTRE DE CONFERENCE
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
ELEVATION SUD



SCHEMEL & WIRTZ
JOURDAN - MULLER / PAS
ASSOCIATION MOMENTANEE
D'ARCHITECTES

08-02-2001

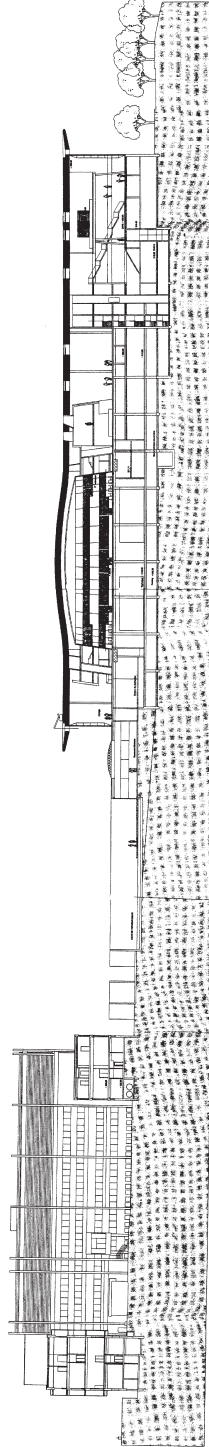
EXTENSION DU
CENTRE DE CONFERENCE
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
ELEVATION PLACE DE L'EUROPE



SCHEMEL & WIRTZ
JOURDAN - MULLER / PAS
ASSOCIATION MOMENTANEE
D'ARCHITECTES

08-02-2001

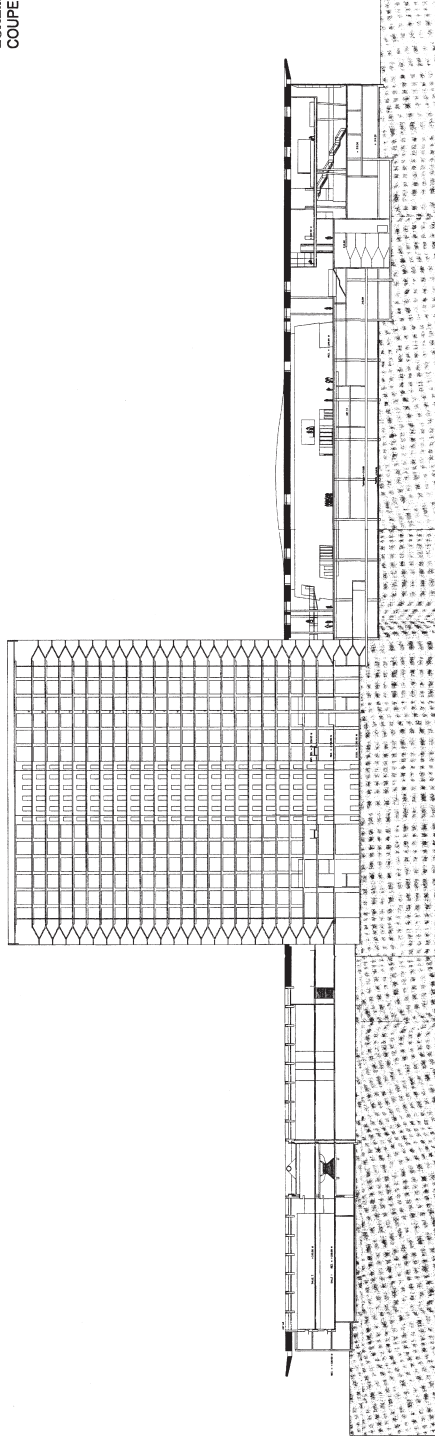
EXTENSION DU
CENTRE DE CONFERENCE
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
COUPES LONGITUDINALES B-B



SCHEMEL & WIRTZ
JOURDAN - MÜLLER / PAS
ASSOCIATION MOMENTANÉE
D'ARCHITECTES

08-02-2001

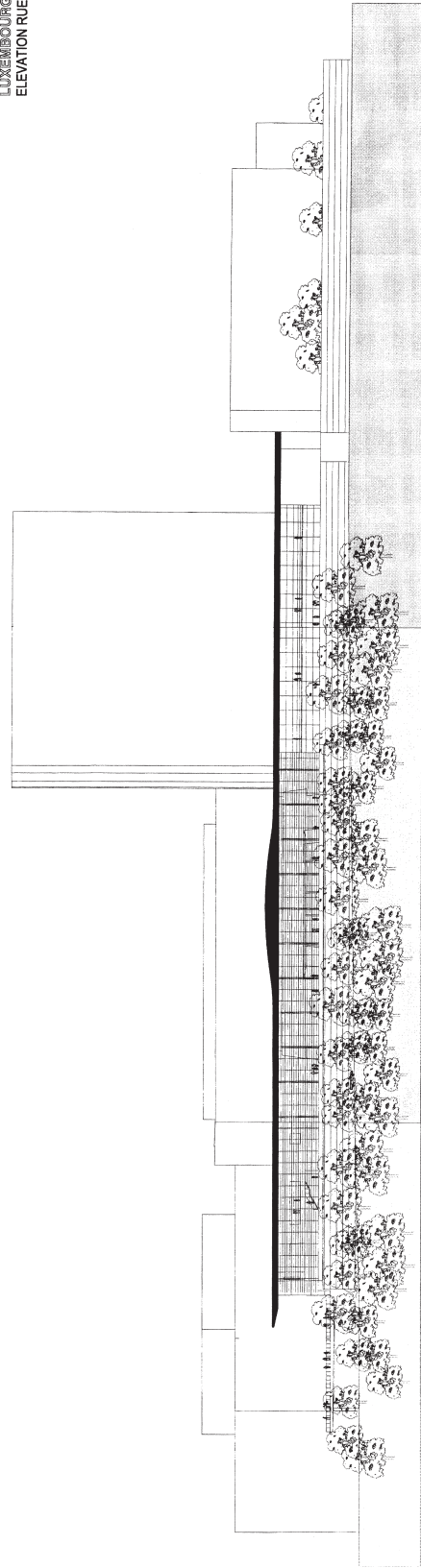
EXTENSION DU
CENTRE DE CONFERENCE
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
COUPES LONGITUDINALES A-A



SCHEMEL & WIRTZ
JOURDAN - MULLER / PAS
ASSOCIATION MOMENTANEE
D'ARCHITECTES

08-02-2001

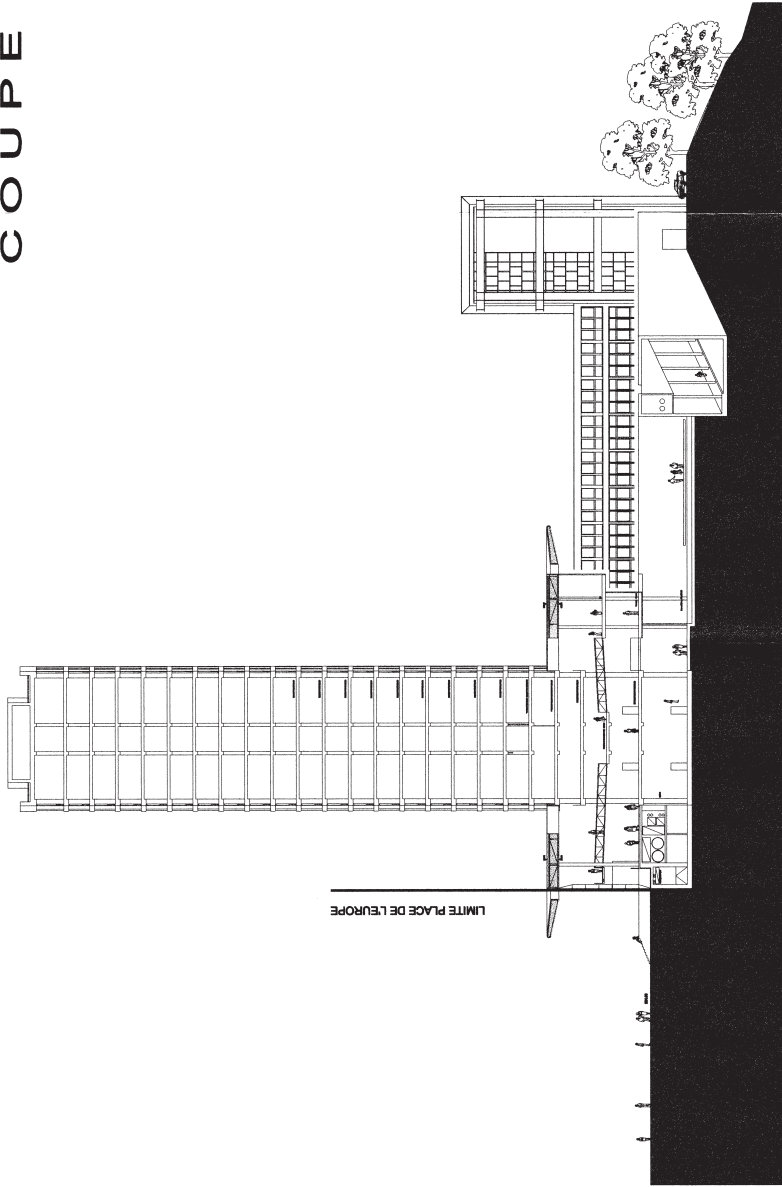
EXTENSION DU
CENTRE DE CONFERENCE
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
ELEVATION RUE FORT THUNGEN



SCHEMEL & WIRTZ
JOURDAN - MULLER / PAS
ASSOCIATION MOMENTANEE
D'ARCHITECTES

08-02-2001

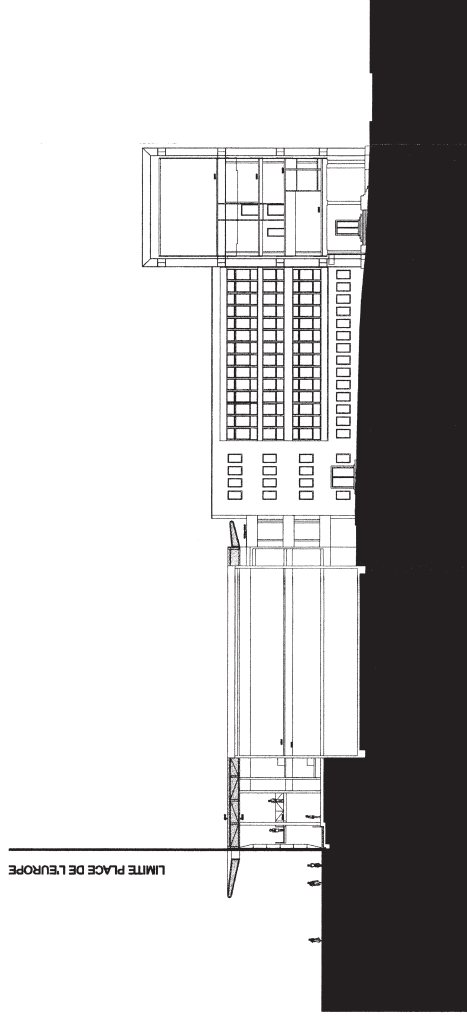
EXTENSION DU
CENTRE DE CONFERENCE
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
COUPE C-C



SCHEMEL & WIRTZ
JOURDAN - MULLER / PAS
ASSOCIATION MOMENTANEE
D'ARCHITECTES

08-02-2001

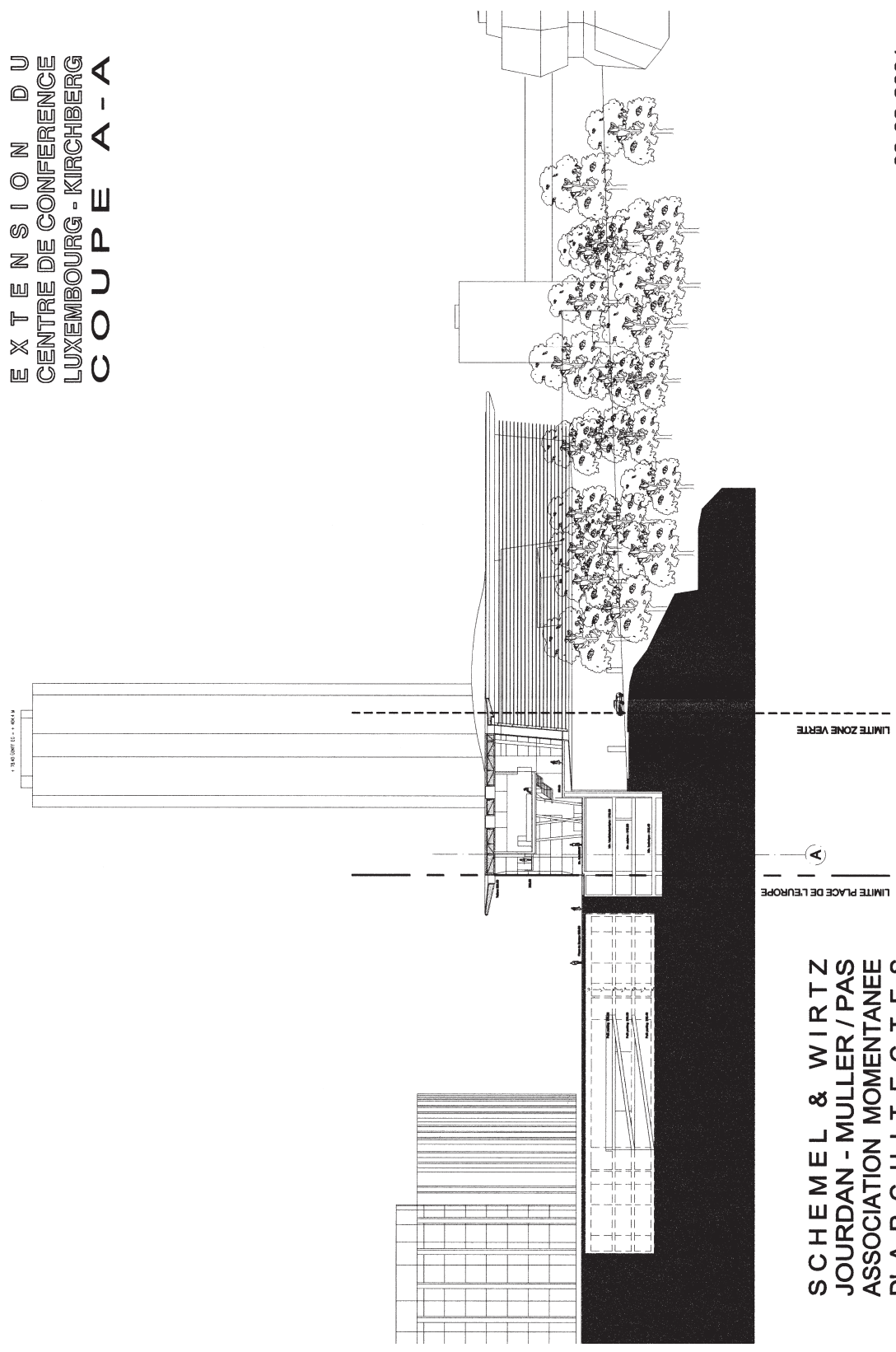
EXTENSION DU
CENTRE DE CONFERENCE
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
COUPE D-D



SCHEMEL & WIRTZ
JOURDAN - MULLER / PAS
ASSOCIATION MOMENTANEE
D'ARCHITECTES

08-02-2001

EXTENSION DU
CENTRE DE CONFERENCE
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
COUPE A - A



SCHEMEL & WIRTZ
JOURDAN - MULLER / PAS
ASSOCIATION MOMENTANEE
D'ARCHITECTES

08-02-2001

Service Central des Imprimés de l'Etat

4771/01

N° 4771¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2000-2001

PROJET DE LOI**relatif à l'extension et à la modernisation du
Centre de conférences à Luxembourg**

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(13.3.2001)

Le projet de loi susmentionné a été transmis pour avis au Conseil d'Etat par une dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, en date du 19 février 2001.

Le projet, élaboré par la ministre des Travaux publics, était accompagné d'un exposé des motifs comprenant le programme des travaux de construction, une estimation des dépenses y relatives ainsi que la fiche financière prévue à l'article 79 de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

L'avis afférent du ministre ayant le Budget dans ses attributions ne figure cependant pas au dossier soumis au Conseil d'Etat.

L'autorisation demandée est exigée en conformité avec l'article 99 de la Constitution.

*

Le projet a pour objet l'extension et la modernisation du Centre de conférences du Kirchberg qui revêt une importance cruciale à la vocation européenne du Luxembourg. D'après la décision d'Edimbourg en 1992 et le protocole annexé au Traité d'Amsterdam, les sessions du Conseil des Ministres se tiendront à Luxembourg pendant les mois d'avril, de juin et d'octobre.

Avec les élargissements successifs et futurs de l'Union européenne, il importe d'adapter l'infrastructure du Centre de conférences aux besoins d'une Union de plus de trente membres. De même, la prochaine présidence luxembourgeoise de l'Union européenne viendra au premier semestre de l'an 2005. Il est indispensable, quel que soit le nombre des pays membres, qu'à cette occasion le Centre de conférences soit pleinement opérationnel.

*

Le programme de construction proprement dit comprend une grande salle de conférences avec ses annexes (deux salles, un foyer, des salons, des salles de travail et des salles de repos pour les interprètes, une salle à manger pour les ministres et un restaurant avec salles de banquet), les bureaux pour les délégations, les infrastructures réservées à la presse. Le programme est complété par les installations techniques et logistiques nécessaires à la bonne gestion du Centre de conférences, tels un parking souterrain, des cuisines avec leurs annexes, des locaux techniques, des ateliers, des dépôts, etc.

*

Quant à la dépense totale occasionnée par les travaux et équipements couverts par le présent projet, il est évident qu'elle ne peut dépasser la somme de 6.500.000.000.- francs ou 161.130.791.- euros sans préjudice de l'incidence des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux. De ce fait, tout dépassement du devis estimatif doit faire l'objet d'une autorisation par voie législative.

Les dépenses prévues sont imputables sur les crédits du Fonds d'investissements publics administratifs.

*

Etant donné que le siège de Luxembourg impose aux autorités luxembourgeoises des obligations pour assurer ou garantir sa vocation européenne, le Conseil d'Etat marque son accord avec le projet de loi dont le texte donne lieu aux modifications rédactionnelles suivantes:

Article 1er

Cet article aura la teneur suivante:

„**Art. 1er.**– Le Gouvernement est autorisé à faire procéder à l’extension et à la modernisation du Centre de Conférences de Luxembourg-Kirchberg.“

Article 2

Il y a lieu de faire abstraction du deuxième alinéa.

Article 3 nouveau (proposé par le Conseil d'Etat)

Cet article se lira comme suit:

„**Art. 3.**– Les dépenses sont imputables à charge des crédits du Fonds d’investissements publics administratifs.“

Ainsi délibéré en séance plénière, le 13 mars 2001.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

4771/02

N° 4771²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2000-2001

PROJET DE LOI**relatif à l'extension et à la modernisation du
Centre de conférences à Luxembourg**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS

(14.5.2001)

La Commission se compose de: M. Nicolas STROTZ, Président; M. Willy BOURG, Rapporteur; M. Niki BETTENDORF, M. Gusty GRAAS, M. Ady JUNG, M. Jean-Pierre KOEPP, M. Nico LOES, M. Jos SCHEUER, M. John SCHUMMER, Mme Renée WAGENER et M. Georges WOHLFAHRT, Membres.

*

I. ANTECEDENTS

Le 16 février 2001, le ministre des Travaux Publics a déposé le projet de loi sous rubrique à la Chambre des députés. Le projet de loi était accompagné d'un exposé des motifs et d'un commentaire des articles.

Le Conseil d'Etat a avisé le projet le 13 mars 2001.

Dans sa réunion du 26 mars 2001, la Commission des Travaux Publics a désigné M. Willy Bourg comme rapporteur du présent projet de loi. Au cours de la même réunion, la commission a procédé à une analyse du projet et de l'avis du Conseil d'Etat.

*

II. CONSIDERATIONS GENERALES**Le statut européen du Luxembourg**

D'après la décision d'Edimbourg en 1992 et le protocole annexé au Traité d'Amsterdam, les sessions du Conseil des Ministres se tiendront à Luxembourg pendant les mois d'avril, de juin et d'octobre.

La tenue des sessions du Conseil à Luxembourg renforce le statut européen et le prestige du Grand-Duché et implique des retombées économiques positives pour le pays. C'est pour ces raisons que les gouvernements successifs ont toujours insisté avec la plus grande fermeté sur les dispositions de 1965. En 1965, le traité dit de Fusion instituant un conseil et une commission uniques des Communautés européennes prévoit que Bruxelles devient le lieu d'implantation principal de ces deux institutions. Quant au Luxembourg, les représentants des gouvernements adoptent, le 8 avril 1965, sur la base de l'article 37 du traité de fusion, une décision relative à l'installation de certaines institutions et de certains services des Communautés à Luxembourg. Cette décision a été confirmée par le Conseil européen d'Edimbourg du 12 décembre 1992. Les dispositions de la décision d'Edimbourg sont reprises et consolidées dans un protocole annexé au traité d'Amsterdam. Celui-ci renvoie à la décision de 1965 en ce qui concerne les services qui sont établis à Luxembourg.

L'élargissement de l'Union européenne

L'UE a déjà réalisé une série d'élargissements réussis. Les traités de Paris (1951), établissant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et de Rome (1957), instituant la Commu-

nauté économique européenne (CEE) et EURATOM, ont été signés par six membres fondateurs: la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. L'UE a connu par la suite quatre élargissements successifs:

- 1973 Danemark, Irlande et Royaume-Uni
- 1981 Grèce
- 1986 Portugal et Espagne
- 1995 Autriche, Finlande et Suède

Toutefois, l'élargissement qui attend l'UE aujourd'hui pose un défi unique, car il est sans précédent de par son envergure et sa diversité: le nombre de pays candidats, la superficie (un accroissement de 34%) et la population (une augmentation de 105 millions), la richesse des histoires et des cultures différentes.

En mars 1998, l'Union européenne a lancé le processus de l'élargissement avec treize candidats, à savoir la Bulgarie, Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie.

Avec les élargissements successifs et futurs, il est nécessaire d'adapter l'infrastructure du Centre de conférences aux besoins d'une Union de 28 membres et plus. De même, le Luxembourg exercera la présidence de l'Union européenne au premier semestre de l'an 2005. Il est indispensable quel que soit le nombre de pays membres, qu'à cette occasion le Centre de conférences soit pleinement opérationnel. Le gouvernement doit adapter l'infrastructure du Centre de conférences aux besoins du futur.

*

III. L'OBJET DE LA LOI

Le projet de loi relatif à l'extension et à la modernisation du Centre de conférences permettra au Luxembourg de préparer l'avenir et d'honorer sa vocation en tant qu'un des sièges de l'Union européenne. Il s'agit de créer les meilleures conditions dans lesquelles un déroulement adéquat des futures sessions du Conseil d'une Europe élargie sera garanti. Le projet de loi vise à mettre à la disposition du Conseil le nombre de salles de réunion, de salles d'écoute, de bureaux de délégations, de salles de restauration requis et les infrastructures réservées à la presse. Les plans soumis ici partent notamment de l'hypothèse de base qu'il faut prévoir une salle pouvant accueillir jusqu'à 28 délégations, en assurant à chaque délégation trois places dans la première rangée. Ils se fondent aussi sur l'hypothèse d'une interprétation simultanée dans toutes les langues officielles de l'UE et du nombre requis de cabines d'interprétation. Les installations techniques et logistiques nécessaires à la bonne gestion du Centre de conférences s'y ajoutent.

Le concept architectural

- a) L'architecte Ricardo Bofill a été chargé par le Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg d'étudier l'agencement particulier de la place de l'Europe. Le projet présenté par Bofill a prévu la création d'une place triangulaire dont la géométrie est conditionnée par les trois éléments majeurs du site à savoir le boulevard J.-F.-Kennedy, l'alignement du Bâtiment Schuman et l'alignement du Bâtiment Alcide-de Gasperi et du Centre de conférences. Au centre de cette place l'architecte a implanté la nouvelle salle de concert, composition complétée par un immeuble solitaire (hôtel) dans le prolongement du bâtiment Schuman et par deux tours de bureaux implantées de part et d'autre du boulevard.

Un concept clair qui voulait mettre en évidence la salle de concert, lui accordant par son implantation la prédominance, le corollaire étant une neutralisation des bâtiments périphériques. Or l'architecture peu homogène du Centre de conférences qui s'est développée en des phases successives sur une période de 40 années pose un problème architectural à cette option urbaine. Unifier l'ensemble en un seul bâtiment et le prolonger pour créer une coulisse à la mesure de la place, tel a été le choix de Bofill.

- b) Le concept architectural met en scène deux éléments majeurs à savoir d'une part un grand foyer transparent qui dessert les salles de conférences et leurs annexes et se développe sur une longueur de 300 mètres, d'autre part le bâtiment Tour ou bâtiment Alcide-de Gasperi qui perce ce volume pour

s'affirmer de ses 82 mètres de hauteur. Le bâtiment Tour est probablement l'immeuble le plus médiatisé de la ville et l'image même de l'Union européenne à Luxembourg. Sur la place de l'Europe l'architecture est réduite à l'essentiel, faisant d'un ensemble d'éléments éclectiques une composition architecturale contextuelle.

La Commission tient à préciser que le projet de restauration de la façade du bâtiment Tour devra être modifié du point de vue architectural afin qu'il soit en accord avec l'aménagement général de la Place de l'Europe. Quant aux critiques de l'architecte du bâtiment Tour suivant lequel la rénovation de la façade de ce bâtiment telle qu'envisagée à l'heure actuelle ne correspond pas à l'esprit de sa construction, la Commission voudrait faire remarquer qu'il ne serait pas acceptable de faire figurer sur la Place de l'Europe un bâtiment qui serait en désaccord avec la conception générale de la place. Il est prévu que les fonctionnaires du Parlement européen seront installés dans d'autres bâtiments, à savoir en partie dans les nouvelles tours qui seront construites des deux côtés du boulevard urbain. Le Gouvernement entend en profiter pour restaurer le bâtiment Tour en profondeur, ce qui s'avérera comme étant inévitable pour cette construction datant du début des années 60.

L'achèvement des travaux

Le délai de mise à disposition de la nouvelle salle avec ses annexes est fixé à fin 2004 en raison de la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne au premier semestre 2005. D'un autre côté le Centre de conférences existant doit rester opérationnel pour accueillir les réunions du Conseil, même pendant la période des travaux. Le Parlement européen entend occuper le bâtiment Tour jusqu'à mise à disposition (probablement fin 2002) de nouvelles surfaces dans les immeubles à construire à proximité et dont les travaux vont commencer début 2001.

Les phases de la réalisation

La réalisation est prévue en trois phases:

- la première phase comporte la réalisation de la nouvelle extension ainsi que de la galerie de la liaison
- la seconde phase comporte l'assainissement du bâtiment Tour
- la troisième phase comporte la rénovation du Centre de conférences existant

Les travaux et les équipements couverts ne doivent pas dépasser la somme de 6.500.000.000.– francs ou 161.130.791.– euros sans préjudice de l'incidence des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux. De ce fait, tout dépassement du devis de départ doit faire l'objet d'une autorisation par voie législative. Les dépenses prévues sont imputables sur les crédits du Fonds d'investissements publics administratifs.

Le débat en commission parlementaire

Il est précisé que la Chambre ne sera pas saisie d'un projet de loi concernant la construction des deux nouvelles tours sur le boulevard urbain, étant donné que ces bâtiments font l'objet d'un projet entièrement privé qui ne bénéficie pas d'une intervention financière ou autre (garantie p.ex.) de l'Etat.

En réponse à une intervention en commission quant au trafic qui pourrait paralyser l'endroit, le représentant du Gouvernement précise que les sommets européens sont bien entendu des événements exceptionnels avec tous les inconvénients que cela peut comporter, mais que les réunions normales, à savoir les Conseils des ministres ne créeront pas de problèmes de trafic supplémentaires.

L'avis du Conseil d'Etat

Etant donné que le siège de Luxembourg impose aux autorités luxembourgeoises des obligations pour assurer ou garantir sa vocation européenne, la Haute Corporation marque son accord avec le projet de loi.

*

IV. COMMENTAIRE DES ARTICLES

Article 1

L'article 1 est sans observation.

Article 2

Le Conseil d'Etat suggère de faire abstraction du deuxième alinéa du texte proposé par le Gouvernement et d'ajouter un article 3 nouveau. La commission se rallie à cette proposition.

*

V. TEXTE COORDONNE

Compte tenu de ce qui précède la Commission des Travaux publics recommande à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi sous objet dans la teneur qui suit:

*

TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION

PROJET DE LOI

relatif à l'extension et à la modernisation du Centre de conférences à Luxembourg

Art. 1er.– Le Gouvernement est autorisé à faire procéder à l'extension et à la modernisation du Centre de Conférences de Luxembourg-Kirchberg.

Art. 2.– Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser la somme de 6.500.000.000.– *francs* (161.130.791,10 *euros*), sans préjudice de l'incidence des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

Art. 3.– Les dépenses sont imputables à charge des crédits du Fonds d'investissements publics administratifs.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

Le Président,
Nicolas STROTZ

Le Rapporteur,
Willy BOURG

4771/03

N° 4771³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2000-2001

PROJET DE LOI

**relatif à l'extension et à la modernisation du
Centre de conférences à Luxembourg**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(5.7.2001)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 29 juin 2001 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**relatif à l'extension et à la modernisation du
Centre de conférences à Luxembourg**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 27 juin 2001 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 13 mars 2001;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 5 juillet 2001.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

Service Central des Imprimés de l'Etat

4648,4736,4771,4772,4782

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 91

6 août 2001

Sommaire

Loi du 17 juillet 2001 relative au changement de nom de la commune de Bettborn en celui de Préizerdaul.....	page 1856
Loi du 24 juillet 2001 relative à la construction d'un bâtiment pour le Centre National de l'Audiovisuel (CNA) et le Centre Culturel Régional de Dudelange	1856
Loi du 24 juillet 2001 relative à la deuxième phase d'agrandissement du Lycée du Nord à Wiltz	1856
Loi du 24 juillet 2001 relative à l'extension et à la modernisation du Centre de Conférences à Luxembourg	1857
Loi du 1 ^{er} août 2001 autorisant l'Etat à participer au financement de la construction, de la transformation et de l'équipement du centre intégré pour personnes âgées de l'Hospice civil à Luxembourg-Pfaffenthal.....	1857

Loi du 17 juillet 2001 relative au changement de nom de la commune de Bettborn en celui de Préizerdaul.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 26 juin 2001 et celle du Conseil d'Etat du 5 juillet 2001 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons :

Article unique. Le nom de la commune de Bettborn est changé en celui de commune de Préizerdaul.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Palais de Luxembourg, le 17 juillet 2001.
Henri

Doc. parl. No 4782; sess. ord. 2000-2001

Loi du 24 juillet 2001 relative à la construction d'un bâtiment pour le Centre National de l'Audiovisuel (CNA) et le Centre Culturel Régional de Dudelange.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 27.06.2001 et celle du Conseil d'Etat du 05.07.2001 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Le Gouvernement est autorisé à faire procéder à la construction d'un bâtiment abritant le Centre National de l'Audiovisuel (CNA) et le Centre Culturel Régional de Dudelange.

Art. 2. Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser la somme de 1.600.000.000.- francs (39.662.963,96 euros) sans préjudice des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

Art. 3. Les dépenses sont imputables sur le Fonds d'investissements publics administratifs.

Art. 4. La participation financière de la Ville de Dudelange à la construction du bâtiment, arrêtée en fonction du volume construit occupé par le Centre Culturel Régional, et les modalités de remboursement y relatives font l'objet d'une convention à conclure avec l'Etat.

La coordination des travaux de construction sera assurée par le Ministre des Travaux Publics.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre des Travaux Publics,
Erna Hennicot-Schoepges
Le Ministre du Trésor et du Budget,
Luc Frieden

Cabasson, le 24 juillet 2001.
Henri

Doc. parl. 4772; sess. ord. 2000-2001.

Loi du 24 juillet 2001 relative à la deuxième phase d'agrandissement du Lycée du Nord à Wiltz.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 14.06.2001 et celle du Conseil d'Etat du 03.07.2001 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;